

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE	
Pôle Gestion publique Division France Domaine Service des évaluations 16, rue Borde 13357 MARSEILLE CEDEX 20 Téléphone : 04.91.17.91.17 drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr	ARRIVÉ N° 0 7 NOV. 2016 ARRONDISSEMENT d'Aix-en-Provence
POUR NOUS JOINDRE :	
Affaire suivie par : Zineb CHIGRI Téléphone : 04 42 37 54 29 zineb.chigri@dgfip.finances.gouv.fr Réf : AVIS n° 2016-015V2353	

La Directrice régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Département des Bouches-du-Rhône
Direction Des Routes / Arrondissement d'Aix
Cellule Foncier
20, Avenue de Tubingen
13098 AIX EN PROVENCE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : SECTION CB PARCELLE 27
ADRESSE DU BIEN : « LE PLAN MARSEILLAIS NORD » – BOUC BEL AIR
VALEUR VÉNALE : 19 650 € HT (Dix-neuf mille six cent cinquante euros hors taxes)

1 – SERVICE CONSULTANT Département des Bouches-du-Rhône

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mme Josiane BERENGUER

2 – DATE DE CONSULTATION : 03/10/2016
DATE DE RÉCEPTION : 06/10/2016
DATE DE VISITE : néant
DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » : 06/10/2016

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

- Projet de cession à la commune de Bouc Bel Air
- Détermination de la valeur vénale du bien

4 – DESCRIPTION DU BIEN

- **Référence cadastrale :** Section CB parcelle 27
- **Description du bien :**
- Situation géographique : terrain situé à l'angle entre le chemin de la Pinède et l'Avenue de Violesi à Bouc Bel Air.
- Consistance du bien : Parcelle non bâtie, recouverte de végétation, de forme rectangulaire.
- Travaux programmés : /

- Compte-rendu de la visite : /
- Surface : 655 m²

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Département des Bouches-du-Rhône
- origine de propriété : bien acquis auprès de l'État, à titre gratuit, le 03/01/2011 (2015P02215).
- situation d'occupation : bien présumé libre de toute location ou occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone 1AUC

Réseaux situés sur la RD8n.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 19 650 € HT (Dix-neuf mille six cent cinquante euros hors taxes)

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

A Aix-en-Provence, le 24 octobre 2016

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,
L'inspecteur des Finances Publiques,
Évaluateur,


Zineb CHIGRI